



**ACLS·AATC**

---

**RAPPORT ANNUEL 2021**



**ASSOCIATION DES ARPEUTEURS DES TERRES DU CANADA**

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

# Contenue



- 02** Synthèse du rapport
- 03** AATC
- 03** Vision
- 03** Mission
- 03** Bienvenue dans le monde de l'arpentage
- 04** Le mandat de l'Association des arpenteurs des terres du Canada
  - 04** *Mandat*
  - 04** *Ce que nous sommes*
  - 05** *Notre gouvernance*
  - 05** *Comment mesurons-nous le succès*
- 05** Valeurs
- 06** Membres du Conseil 2021-2022
- 07** Pratiques exemplaires en arpentage
- 08** Comité d'examen
- 08** Examen de la pratique
- 09** Membres de l'AATC
- 10** Perfectionnement Professionnel Continu Obligatoire (PPCO)
- 10** Système international de certification des hydrographes de l'AATC
- 11** Plaintes et discipline
- 11** Modernisation de la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada
- 12** Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres (CCEAG)
- 12** Gouvernance
- 13** Collaboration avec d'autres organisations liées à la géomatique
- 14** Conférence nationale des arpenteurs-géomètres
- 15** Gagnants des bourses d'études
- 16** Vers un diplôme en ligne en arpentage/géomatique
- 20** Nouveau livre sur la profession d'ATC



# Synthèse du rapport

Au cours de l'année 2021, l'Association a continué de suivre les règles imposées par la province de l'Ontario afin d'empêcher la propagation du virus COVID-19 et de ses variantes. Les membres du personnel de l'AATC ont continué à travailler depuis leur résidence et nous sommes heureux d'annoncer que personne n'a été déclaré positif au virus.

L'AATC a développé un modèle de certification pour les hydrographes, qui a été officiellement reconnu par l'Organisation hydrographique internationale/Fédération internationale des géomètres/Association cartographique internationale, Conseil international des normes et compétences pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) en avril 2016. Le système de l'AATC expirera en avril 2022; ainsi, en décembre 2021, l'AATC a soumis une proposition de renouvellement de sa reconnaissance IBSC pour six années supplémentaires.

Le Conseil de l'AATC s'inquiète de la diminution du nombre d'arpenteurs des terres du Canada en exercice. Depuis 2016, elle représente environ 2 % par année. Nous ne sommes pas seuls dans cette situation. Les caractéristiques démographiques des associations d'arpenteurs au Canada indiquent généralement une base de membres décroissante en raison des départs à la retraite. L'âge moyen des arpenteurs-géomètres ne cesse d'augmenter et les nouveaux entrants dans la profession ne compensent pas les départs à la retraite. Afin de remédier à la situation, la profession a rationalisé le processus d'accueil des arpenteurs-géomètres formés à l'étranger en 2019 et travaille actuellement sur l'initiative DLAG pour rendre l'enseignement de l'arpentage plus accessible.

Beaucoup de choses ont été accomplies dans le projet intitulé «Vers un diplôme en ligne en arpentage/géomatique (DLAG)» en 2021. Une équipe de représentants de l'industrie et du milieu universitaire a réussi à rédiger un nouveau programme d'études pour les étudiants afin de répondre aux exigences éducatives de toutes les associations d'arpentage au Canada. À la fin de l'été dernier, une autre équipe de bénévoles a été organisée pour commencer à travailler sur de nouveaux processus d'agrément et d'exemption pour

remplacer les anciens, qui étaient basés sur des principes désuets. Nous prévoyons d'accomplir cette tâche d'ici la fin de l'été prochain. La dernière phase débutera l'automne prochain.

L'AATC a rédigé un manuel des normes de pratique en 2003. Des mises à jour mineures ont été effectuées jusqu'en 2015, mais le Conseil a décidé d'abandonner ce manuel et de créer des pages de pratiques exemplaires sur le site Web de l'AATC. Le projet sera achevé en 2022.

Tous les arpenteurs des terres du Canada titulaires d'un permis sont examinés tous les trois ans et une sortie sur le terrain est habituellement effectuée chaque année dans différentes régions du Canada par le service d'examen des pratiques. Trente-deux arpenteurs des terres du Canada titulaires d'un permis ont été examinés l'an dernier. En raison de la situation pandémique, aucune sortie sur le terrain n'a été effectuée.

Le registraire de l'AATC a reçu deux plaintes en 2021. L'une a été rejetée et l'autre a été dirigée vers le comité de discipline pour être entendue par un panel de discipline en 2022.

Le Comité des règlements administratifs et de la législation a terminé son travail de plaidoyer pour des modifications à la Loi afin de rationaliser et de rendre plus robuste le processus de plaintes et de discipline et d'autres améliorations mineures pour réglementer la profession. Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec Ressources naturelles Canada. Il est actuellement entre les mains du gouvernement fédéral. En 2021, le comité des Règlements administratifs et de la législation a fait ce qu'il pouvait pour mettre à jour le Règlement sur les ATC, mais a dû s'arrêter jusqu'à ce qu'il puisse voir quelles seront les modifications apportées à la Loi. Entre-temps, le comité a beaucoup travaillé sur les modifications proposées aux Règlements administratifs généraux afin d'être prêt lorsque la modification de la Loi et du Règlement sera promulguée.



Le bureau de l'AATC est situé sur les terres ancestrales de la Première Nation Omàwiniwiniwag (Algonquin).

## AATC :

L'Association des arpenteurs des terres du Canada (AATC) est l'organisme national de délivrance des permis pour les professionnels qui pratiquent l'arpentage sur les terres du Canada, qui sont principalement les trois territoires canadiens, les parcs nationaux, les réserves des Premières nations, et y compris au-dessus et au-dessous de la surface des océans du Canada. Le titre exclusif attribué à ces professionnels est celui d'arpenteur des terres du Canada (ATC).

## Vision :

Instaurer la confiance du public dans la réglementation des arpenteurs des terres du Canada

## Mission :

Mission — fidèles à notre mandat, nous instaurons la confiance et le respect mutuel grâce à une gouvernance solide, une autoréglementation efficace et des compétences individuelles



## Bienvenue dans le monde de l'arpentage :

L'arpentage cadastral implique la mesure et la création ou le retracement de limites entre des parcelles contiguës (ou adjacentes).

Les arpenteurs-géomètres appliquent les mathématiques, le droit foncier et les plus récentes technologies de mesure à des situations réelles. Ces professionnels sont des facilitateurs pour des industries qui investissent des milliards dans l'économie canadienne chaque année. En raison de leur expertise, les arpenteurs-géomètres sont requis chaque fois qu'il est nécessaire d'établir les limites de nouvelles parcelles de terrain, d'établir des limites d'occupation sur des parcelles de terrain ou de rétablir ces limites.

**Conformément à l'article 6 de la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada, l'Association a comme buts :**

- a) d'établir et de maintenir les normes d'admissibilité et d'exercice des arpenteurs des terres du Canada ;*
- b) de régir les arpenteurs des terres du Canada ;*
- c) d'établir et de maintenir les normes de conduite, de connaissances et de compétence de ses membres et titulaires de licence*
- d) de régir l'activité de ses membres et des titulaires de licence ;*
- e) de collaborer avec d'autres organisations à la promotion de l'arpentage ; et*
- f) remplir les fonctions et exercer les pouvoirs qui sont imposés ou conférés à l'Association par la présente Loi.*

# Le mandat de l'Association des arpenteurs des terres du Canada

## Mandat :

Le mandat de l'Association des arpenteurs des terres du Canada (AATC) est de réglementer et de régir la pratique de l'arpentage sur les terres du Canada et les terres privées des territoires, pour la protection de l'intérêt public, conformément à la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada, LC 1998, c. 14, - 1998, son Règlement et ses règlements administratifs.

La pratique des membres de l'AATC est surveillée par le biais d'un processus d'examen des pratiques, tandis que la conduite et la compétence professionnelles sont soumises à des normes élevées et sujettes à enquête et arbitrage lorsqu'elles sont mises en question. Le perfectionnement professionnel obligatoire, les exigences en matière de licences et de permis, les exigences minimales en matière d'assurance et la forte surveillance du Conseil sur les aspects réglementaires et les activités des associations contribuent tous au mandat de protection de l'intérêt public.

## Ce que nous sommes

L'Association a été créée en vertu d'une loi du Parlement en 1998 conférant un pouvoir d'autoréglementation complet à l'AATC grâce à des pouvoirs de réglementation sur ses membres, un devoir clair de toujours servir l'intérêt public et une surveillance claire de la gouvernance de l'association par le biais de son Conseil.

L'Association actuelle est la continuation de l'ancienne Association des arpenteurs des terres du Canada, à savoir une association créée en 1985 pour améliorer la pratique de l'arpentage professionnel et des disciplines spatiales connexes, en établissant des normes de qualification, de connaissances, de compétences, d'éthique et de conduite parmi ses membres. Cette association était elle-même le prolongement d'autres qui existaient de temps à autre depuis les débuts de l'arpentage au Canada.

Aujourd'hui, en vertu des pouvoirs délégués par la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada, LC 1998, ch. 14 (la Loi), qui est sous l'autorité du ministre de Ressources naturelles Canada, en tant qu'association professionnelle autonome et organisme de réglementation, le mandat de l'AATC garantit que les membres sont compétents pour fournir les services que la société leur a confiés et rehausser, dans l'intérêt du public, la valeur que la profession apporte à ceux qui dépendent des services professionnels de nos membres.



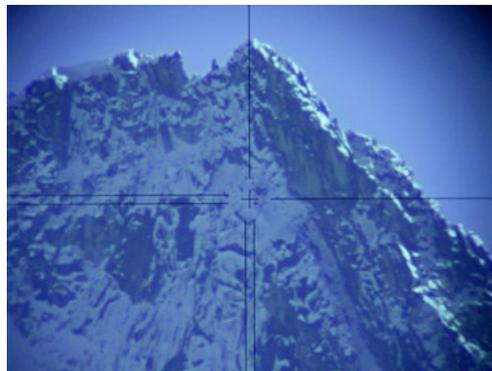
## Notre gouvernance

Le Conseil de l'AATC est composé de membres élus et de membres nommés du public. En tant qu'entité de gouvernance de l'AATC, le Conseil veille à ce que toutes sortes d'exigences réglementaires soient approuvées et surveillées pour l'admission à l'Association, les activités de pratique des membres, la conduite et la compétence, les exigences d'obtention d'un permis, les enquêtes, la discipline et autres.

Le Conseil a la surveillance ultime de l'AATC en ce qui concerne la gestion des affaires de l'Association, les actions au nom de l'Association, la surveillance réglementaire, l'établissement de la stratégie de l'organisation, la gestion des risques, l'atteinte des objectifs prévus par la loi et la responsabilité devant le ministre des Ressources naturelles, responsable ultime de la surveillance de la Loi.

## Comment mesurons-nous le succès

L'AATC réussit et la profession elle-même réussit si, grâce à des normes réglementaires appropriées, à l'éthique des membres et à une surveillance rigoureuse, nous sommes en mesure d'élever la confiance et l'estime de la société envers la profession. Nous réussissons si nous atteignons nos objectifs de manière équitable, transparente et juste.



## Valeurs :

### Intégrité :

On peut nous faire confiance pour protéger l'intégrité des terres du Canada et du régime foncier tout en restant justes et impartiaux.

### Responsabilité :

Nous respectons nos engagements et nous assumons nos actions.

### Compétence :

Nous sommes professionnels, bien informés et maintenons nos compétences en permanence grâce à un examen des pratiques et un développement professionnel continu.

### Innovation :

Nous suivons le rythme des technologies nouvelles et émergentes, transformant et changeant au besoin pour apporter la plus grande valeur et efficacité au grand public et à nos membres.

### Excellence :

Nous nous engageons à la qualité et à l'amélioration continue. Nous visons des performances élevées, établissant des normes élevées pour nos membres et nous-mêmes.

# Membres du Conseil 2021-2022



**Philippe J. Breau**  
Président  
*Néguac, Nouveau-Brunswick*



**Jim Christie**  
Président sortant  
*Vancouver, Colombie-Britannique*



**Robert Halliday**  
Vice-président  
*Massey, Ontario*



**Max Putnam**  
Conseiller troisième année  
*Corman Park, Saskatchewan*



**David Rochette**  
Conseiller deuxième année  
*Québec, Québec*



**Reid Egger**  
Conseiller première année  
*Edmonton, Alberta*



**Gordon MacInnis**  
Nommée par le ministre  
*Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard*



**Leona Irons**  
Nommée par le ministre  
*Curve Lake, Ontario*



**Jean Gagnon**  
Arpenteur général  
*Ottawa, Ontario*



**Jean-Claude Tétreault**  
Directeur général de l'AATC  
*Ottawa, Ontario*

# Pratiques exemplaires en arpentage

L'AATC a rédigé un manuel des normes de pratique en 2003. Des mises à jour mineures ont été effectuées jusqu'en 2015, mais le Conseil a décidé d'abandonner ce manuel et de créer des pages de pratiques exemplaires sur le site Web de l'AATC. Jusqu'à présent, les pages de bonnes pratiques suivantes ont été ajoutées au site Web de l'ACLS :

- Communication d'entreprise- Devis/contrats/lettre de confirmation
- Communication d'entreprise - Exemple de clause de non-responsabilité DAO
- Communication d'entreprise - Exemple de formulaire de modification de commande
- Rapports de propriété immobilière (certificat de localisation)
- Arpentage topographique
- Arpentage cinématique en temps réel
- Entretien et étalonnage de l'équipement
- Hydrographie et zone extracôtière
- Santé et sécurité
- Levés de construction
- Notes de terrain et travail sur le terrain

Le comité des normes de pratique de l'AATC travaille sur les pages suivantes :

- Recherche de titres
- Consultations et approbations des Premières Nations

Le projet sera achevé en 2022.

# Comité d'examen

Le comité a la responsabilité d'approuver l'inscription des personnes qui ont postulé auprès de l'AATC à titre de candidats au brevet d'ATC. On compte 122 candidats actifs inscrits auprès du comité.

Les examens suivants ont été passés en 2021 :

- Les candidats ATC réguliers ont passé 16 examens et quatre ont obtenu des brevets. Les candidats réguliers doivent passer trois examens.
- Les candidats de la mobilité de la main-d'œuvre ont rédigé 22 modules et quatre ont obtenu des brevets. Les examens de mobilité de la main-d'œuvre se composent de quatre modules.

En vertu de la Loi et du Règlement, le comité informe le Conseil au sujet des candidats qui remplissent les conditions d'obtention d'un brevet d'ATC et recommande l'octroi d'un brevet. Le Conseil délivre ensuite un brevet aux candidats qui ont satisfait aux exigences.

Huit brevets ont été attribués en 2021.

En plus de ses obligations portant sur l'examen des candidats et la recommandation de l'émission des brevets, le comité assure le contrôle du programme d'études et la disponibilité du matériel didactique pertinent.

Le comité étudie de plus les demandes de permis, attribue les notes aux projets et fait ses recommandations au registraire en ce qui touche l'expérience récente ou à acquérir d'un candidat.

## Examen de la pratique

L'article 39 du Règlement sur les arpenteurs des terres du Canada se lit comme suit :

L'examen des services d'arpentage des membres de l'Association, dont l'objet est d'assurer le maintien de normes d'arpentage minimales, consiste en un examen des plans d'arpentage et des documents et croquis relatifs aux activités d'arpentage menées par eux, et peut comprendre une ou plusieurs des mesures suivantes :

- a) l'inspection sur place des travaux représentés dans les plans d'arpentage, les documents et les croquis;
- b) l'examen des dossiers et autres documents concernant la réalisation des plans d'arpentage, documents et croquis des membres de l'Association et des titulaires de licences;
- c) la rédaction d'un rapport sur chaque examen de plan, chaque inspection sur place et chaque examen effectué aux termes du présent article.

L'AATC a mis sur pied son service d'examen de la pratique en 2004. Tous les arpenteurs des terres du Canada titulaires de permis sont évalués tous les trois ans et une sortie sur le terrain est généralement effectuée chaque année dans différentes régions du Canada. Un comité de bénévoles surveille les activités du service d'examen de la pratique. Si des problèmes surviennent, le comité d'examen de la pratique demandera au comité de perfectionnement professionnel continu de l'AATC de présenter un webinaire éducatif ou un séminaire en personne lors d'une conférence nationale des arpenteurs-géomètres. Si un problème est grave dans le sens où il pourrait mettre en danger l'intérêt public, une plainte sera déposée auprès du comité des plaintes de l'AATC.

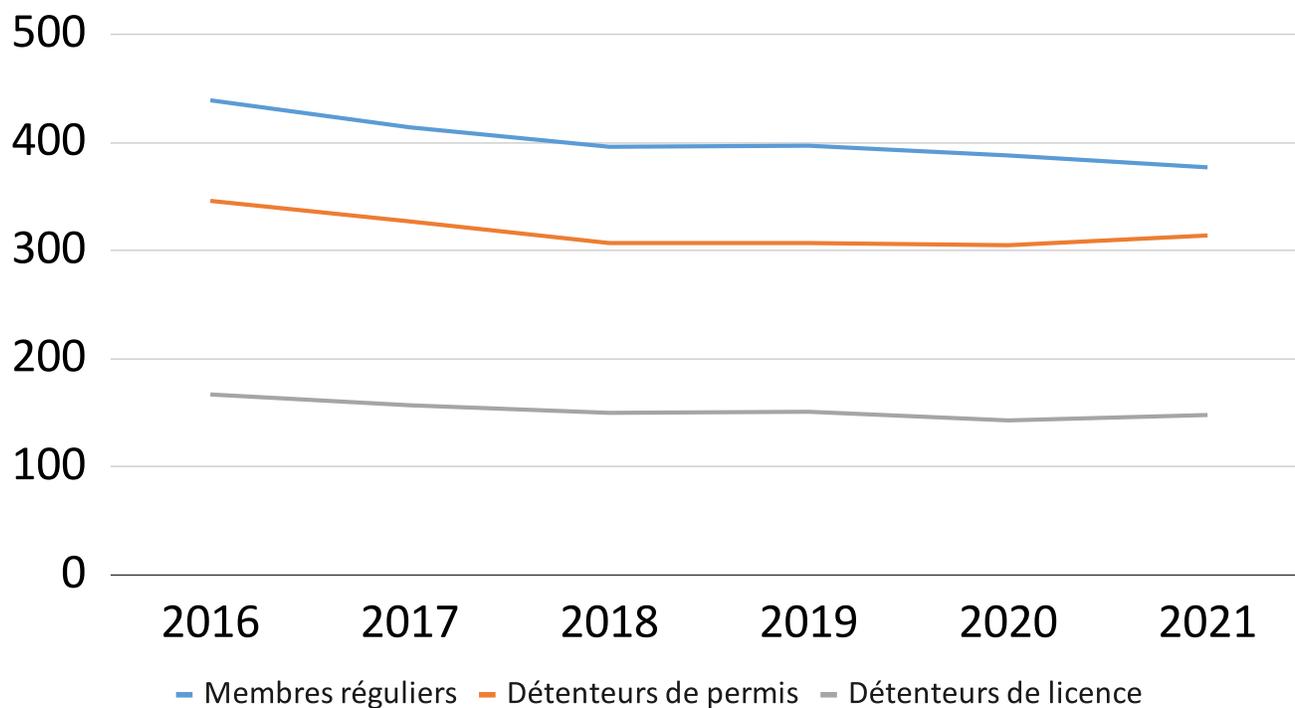
Trente-deux arpenteurs des terres du Canada titulaires d'un permis ont été examinés l'an dernier. En raison de la situation pandémique, aucune sortie sur le terrain n'a été effectuée.

# Membres de l'AATC

Le Conseil de l'AATC s'inquiète de la diminution du nombre d'arpenteurs des terres du Canada en exercice. Voici les chiffres depuis l'année 2016 :

| Quelques chiffres      | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Membres réguliers      | 439  | 414  | 396  | 397  | 388  | 377  |
| Détenteurs de permis   | 346  | 327  | 307  | 307  | 305  | 314  |
| Détenteurs de licences | 167  | 157  | 150  | 151  | 143  | 148  |

### Membres et licences de l'AATC



L'AATC n'est pas la seule dans cette situation. Les caractéristiques démographiques des associations d'arpentage au Canada indiquent généralement une base de membres décroissante en raison des départs à la retraite. L'âge moyen des arpenteurs-géomètres ne cesse d'augmenter et les nouveaux entrants dans la profession ne compensent pas les départs à la retraite.

# Perfectionnement Professionnel Continu Obligatoire (PPCO)

Reconnaissant que les arpenteurs-géomètres professionnels ont une responsabilité d'apprentissage qui dure une vie, l'AATC a mis en œuvre les perfectionnements continus obligatoires le 1er janvier 2011.

Reconnaissant la répartition géographique des arpenteurs-géomètres partout au Canada, l'AATC améliore la prestation du perfectionnement professionnel continu grâce à des initiatives d'apprentissage à distance. Ceci inclut des cours offerts en partenariat avec des associations sœurs, des établissements d'enseignement, le gouvernement et des entreprises privées. Le tout disponible par le portail GeoEd ([www.GeoEd.ca](http://www.GeoEd.ca)) géré par l'AATC.

Le portail GeoEd se remplit actuellement de cours en ligne sur une variété de sujets, disponibles par un simple clic de la souris. Aujourd'hui, plus de 200 cours sont offerts sur GeoEd. Ces cours comprennent des webinaires en direct et interactifs, mais la plupart des cours sont entièrement sous forme d'autoapprentissage avec des vidéos et d'autres documents numériques. Les arpenteurs-géomètres peuvent s'inscrire à n'importe quel cours et le compléter à leur guise.

De plus, pour permettre à l'AATC de surveiller les activités de PPCO de ses membres, GeoEd dispose d'un module qui permet aux arpenteurs-géomètres d'enregistrer leurs heures de PPCO. Les titulaires d'un permis de l'AATC doivent démontrer qu'ils ont suivi au moins 45 heures d'activités éducatives au cours des 3 dernières années. Deux autres associations utilisent cet outil pour surveiller le PPCO de leurs membres : l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario et la Saskatchewan Land Surveyor's Association.

## Système international de certification des hydrographes de l'AATC

L'AATC a développé un modèle de certification pour les hydrographes et les arpenteurs-géomètres extracôtiers qui a été officiellement reconnu par l'Organisation hydrographique internationale/ la Fédération internationale des géomètres/ l'Association internationale de cartographie, Conseil international des normes et compétences pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) en avril 2016. Actuellement, cinq personnes ont obtenu le statut d'hydrographe certifié de niveau 1 et deux ont reçu le nouveau niveau exécutif d'hydrographe certifié. Le programme de l'AATC est le deuxième programme internationalement reconnu dans le monde.

La certification pour un hydrographe ou arpenteur-géomètre en zone extracôtière est souhaitable puisque :

- La certification fournit un cheminement de carrière structuré et reconnu de manière formelle aux arpenteurs-géomètres hydrographes ou extracôtiers.
- Elle établit le niveau d'expertise et de compétence de l'arpenteur-géomètre hydrographe ou extracôtier.
- Elle garantit que l'arpenteur-géomètre hydrographe ou extracôtier demeure averti des changements technologiques dans ces domaines.
- Elle confère au détenteur d'une certification un profil rehaussé au sein de l'industrie.
- Elle prépare l'arpenteur-géomètre hydrographe ou extracôtier à la prochaine expansion globale dans ces secteurs.

Le système de l'AATC expirera en avril 2022; ainsi, en décembre 2021, l'AATC a soumis une proposition de renouvellement de sa reconnaissance IBSC pour six années supplémentaires. La décision du Conseil sera connue en avril 2022.

# Plaintes et discipline

Le rôle le plus important de l'AATC est de protéger les intérêts du public canadien et le canevas cadastral.

La registraire de l'AATC a reçu deux plaintes en 2021. L'une a été rejetée et l'autre a été dirigée vers le comité de discipline pour être entendue par un panel de discipline en 2022.

En 2021, les membres des comités des plaintes et de discipline ont assisté à des webinaires éducatifs sur les processus de plainte et de discipline. D'autres formations sont prévues pour 2022.

## Modernisation de la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada

Le travail sur des modifications proposées à la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada et au Règlement a débuté en 2012.

Les principaux thèmes abordés dans les amendements furent les suivants :

- a) les processus de plaintes et de discipline de l'Association ;
- b) conformité aux normes fédérales de mobilité de la main-d'œuvre (l'Association est tenue d'accepter les arpenteurs-géomètres brevetés par les provinces comme membres) ; et
- c) les pratiques adoptées par le comité d'examen pour harmoniser ses pratiques avec celles d'autres associations d'arpentage au Canada.

Le Comité des règlements administratifs et de la législation a terminé son travail de plaider pour des modifications à la Loi afin de rationaliser et de rendre plus robuste le processus de plaintes et de discipline et d'autres améliorations mineures pour réglementer la profession. Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec Ressources naturelles Canada. Il est actuellement entre les mains du gouvernement fédéral.

En 2021, le comité des règlements et de la législation a fait ce qu'il pouvait sur la modernisation du règlement sur les ATC, mais a dû s'arrêter jusqu'à ce qu'il puisse voir quelles seront les modifications apportées à la Loi. Entre-temps, le comité a beaucoup travaillé sur les modifications proposées aux Règlements administratifs généraux afin d'être prêt lorsque la modification de la Loi et du Règlement sera promulguée.

# Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres (CCEAG)

L'AATC continue de servir l'ensemble de la profession d'arpenteur-géomètre canadien en fournissant les services de gestion et de registraire au Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres.

Le Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres (CCEAG) établit, évalue et certifie les qualifications scolaires des personnes qui postulent pour devenir arpenteurs-géomètres et/ou professionnels de la géomatique au Canada, à l'exception du Québec.

L'AATC possède une solide compétence de base dans les domaines de la gestion des candidats et des examens et souhaite continuer à mettre ces ressources à la disposition de l'ensemble de la communauté des arpenteurs-géomètres.

## Gouvernance

Le Conseil de l'AATC poursuit son cheminement vers l'élaboration de politiques et de documents de procédure pour formaliser les processus de l'Association afin de relever les nouveaux défis auxquels sont confrontés les organismes de réglementation et de préparer le remplacement du directeur général. Jusqu'à présent, le Conseil a accompli ce qui suit :

- Nouveaux énoncés de mission, de vision, de mandat et de valeurs (voir début de ce rapport)
- Une nouvelle compilation des politiques de gouvernance, y compris les limitations exécutives
- Planification de la succession du directeur général
- Calendrier de formation du Conseil
- Cours d'orientation pour les nouveaux conseillers et les nouveaux membres de comités
- Politique et lignes directrices pour améliorer le processus de recrutement du Conseil
- Registre de gestion des risques
- Processus de suivi financier

Les tâches suivantes seront effectuées en 2022 :

- Mettre sur pied des moyens pour le Conseil d'établir un lien/communiquer formellement avec les principaux intervenants
- Processus d'examen du rendement du directeur général et du registraire.

De plus, les membres du Conseil ont suivi un webinaire sur la gouvernance des organismes de réglementation lors de sa réunion automnale en personne.

# Collaboration avec d'autres organisations liées à la géomatique

En plus de fournir un soutien administratif et des services de registraire au Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres, l'AATC collabore avec les organisations suivantes :

- Géomètres professionnels du Canada (GPC) : Chaque année depuis 2019, l'AATC et GPC organisent une conférence nationale conjointe des arpenteurs-géomètres.
- Association canadienne d'hydrographie (ACH) : depuis le début de 2021, l'AATC assure le soutien administratif et la maintenance du site Web de l'ACH, qui n'a pas de personnel.
- L'Association canadienne de géomatique et la Société canadienne de télédétection n'ont pas d'espace de bureau, alors l'AATC leur fournit un espace pour entreposer leurs dossiers et recevoir leur courrier.
- Les cours affichés sur le portail d'apprentissage à distance GeoEd (mentionné dans la section Perfectionnement professionnel continu obligatoire du rapport) sont disponibles pour les arpenteurs-géomètres de toutes les juridictions du Canada. De plus, les membres de l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Ontario et de la Saskatchewan Land Surveyors' Association utilisent le système de suivi du PPCO de GeoEd.



# Conférence nationale des arpenteurs-géomètres

## Conférence nationale des arpenteurs-géomètres - 2021

La pandémie de COVID-19 nous a obligés à annuler l'édition 2021.  
Nous avons tenu une assemblée générale annuelle virtuelle le 14 avril 2021.

## Conférence nationale des arpenteurs-géomètres - 2022



L'édition 2022 de la Conférence nationale des arpenteurs-géomètres (CNAG 2022) se tiendra à Ottawa du 11 au 13 mai. Le lieu de l'événement est l'hôtel Brookstreet à Kanata, en Ontario. La pandémie étant toujours préoccupante, la conférence sera présentée cette année en format hybride.

Le thème de la CNAG 2022 est « Nos valeurs, notre évolution, notre parcours » basé sur le sujet du nouveau livre de l'AATC « Notre histoire est celle d'un pays. Le parcours marquant de l'arpenteur des terres du Canada » qui sera lancé à l'automne 2022.

Le programme préliminaire de cette conférence est le suivant :

- Conférencière principale : Dre Geneviève Béchard, Directrice générale, Service hydrographique du Canada sur le thème « Passer au numérique et ce que cela signifie pour les Services hydrographiques ».
- Progrès de la gestion autonome des terres grâce à l'entente-cadre par le sénateur Daniel Christmas, conseiller principal de la communauté Membertou Mi'kmaq.
- Quel est l'intérêt d'un contrôle indépendant ? Une discussion franche et honnête sur le rôle de la fiabilité et de la redondance dans l'arpentage par le Dr Robert Radovanovic, ing., P.Surv., CAMA, ENV Sp., PhD.
- Une série de sujets en lien avec le thème : « L'hydrographie : un sens d'où nous allons ».
- Une autre série de sujets en lien avec le thème : « Sujets autochtones : Partir de la base... Un changement dans les droits de propriété et la tenure sur les terres autochtones ».
- Gestion d'actifs sur les infrastructures durables par le Dr Robert Radovanovic.
- Problèmes dans les affaires judiciaires récentes : titre autochtone, facteurs de frontières naturelles partagées et retour sur les coordonnées par Izaak de Rijcke.

# Conférence nationale des arpenteurs-géomètres

## Conférence nationale des arpenteurs-géomètres - 2023

La CNAG 2023 aura lieu à Mont-Tremblant, Québec, du 9 au 12 mai 2023. Le même emplacement que nous allions utiliser pour la CNAG 2020, qui a été annulée en raison de la COVID-19.

## Conférence nationale des arpenteurs-géomètres - 2024

L'AATC a retenu le Rodd Brudenell River Resort à l'Île-du-Prince-Édouard pour la CNAG 2024; le site de notre première conférence nationale il y a 16 ans. L'événement aura lieu du 8 au 10 mai 2024.

## Conférence nationale des arpenteurs-géomètres - 2025

Étant donné que les résultats d'un sondage auprès des membres ont montré que de nombreux membres ont exprimé leur intérêt à organiser une conférence au Nunavut et que des locaux et des installations supplémentaires sont maintenant disponibles, le comité de la conférence nationale envisage actuellement d'accueillir la CNAG 2025 à Iqaluit.

# Gagnants des bourses d'études

Chaque année, la Fondation de l'AATC attribue des bourses de 2000 \$ à des étudiants inscrits dans un établissement postsecondaire dans le domaine de la géomatique. Cette année, la Fondation a choisi les récipiendaires suivants parmi de nombreuses candidatures prometteuses.



**Chelsea Brouillette**  
Northern Alberta  
Institute of Technology



**Graham Christie**  
Université du  
Nouveau-Brunswick



**Gabriel Belzile**  
Université Laval



**Sam Towns**  
University of Calgary

# Vers un diplôme en ligne en arpentage/géomatique

## Canada

*Ce projet est financé par le gouvernement du Canada (Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers).*

Conseil canadien des examinateurs des arpenteurs-géomètres (CCEAG) s'est engagé avec ses membres – 10 des 11 associations canadiennes d'arpentage-géomètre autoréglementées, à l'exception du Québec – à faire évoluer ses examens vers un diplôme en ligne en arpentage/géomatique.

Ce projet est financé par le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du gouvernement du Canada et l'Association des arpenteurs des terres du Canada fournit au CBEPS un soutien administratif pendant le projet.

Le projet vise à préparer les générations futures de professionnels de l'arpentage et de la géomatique là où ils vivent, en s'appuyant sur les technologies pour aider la société canadienne à renforcer et à développer notre future main-d'œuvre.

En même temps, l'accréditation actuelle des établissements universitaires et les dispenses de cours doivent également être modernisées pour refléter le nouveau programme d'études national.

Le projet est divisé en 3 phases :

- 1.** Moderniser le programme d'études national du CCEAG pour répondre aux besoins et priorités sociétales changeants et s'adapter à un avenir mû par les changements technologiques ;
- 2.** Mettre à jour le processus d'agrément et de dispenses des universités et des collèges du CCEAG ;
- 3.** Élaborer une voie claire vers un diplôme canadien en ligne en génie de l'arpentage/géomatique.



## 1. Modernisation du programme d'études national

Le CCEAG a créé un programme d'études national avec des guides d'étude et des résultats d'apprentissage pour aider les candidats à se préparer aux examens, qui ont lieu deux fois par an dans un certain nombre d'endroits au Canada. Les composants principaux du programme national ont entre 10 et 20 ans.

Par conséquent, le programme national du CCEAG est en cours de modernisation pour tenir compte des nouvelles approches et technologies. Cela ira de pair avec un diplôme canadien en arpentage/géomatique en ligne.

Le programme actuel n'aborde pas non plus le rôle élargi de la profession dans des domaines tels que la gestion des terres, la gestion de projet, les nouvelles technologies et les nouvelles utilisations des technologies nouvelles et anciennes.

Le travail du programme d'études a été abordé par un groupe de 25 personnes, universitaires et arpenteurs-géomètres. Un petit groupe de travail a été formé pour apporter au groupe une liste de composants proposés pour un nouveau programme. Ceci a été discuté, débattu et modifié jusqu'à ce que le groupe soit satisfait et puisse approuver en principe une liste de 8 composants proposés pour le nouveau programme du CCEAG. Cette liste a également été approuvée en principe par une majorité des associations d'arpenteurs. Suite à l'approbation de principe des composantes du programme proposées, des grappes composées d'une combinaison d'universitaires et d'arpenteurs-géomètres ont été formées pour travailler sur chaque composante plus en détail.

Une approche collaborative et consensuelle a été adoptée pour engager des représentants du milieu universitaire et de l'industrie à :

- Déterminer le contenu pertinent pour les arpenteurs-géomètres actuels et futurs
- Élaborer des projets de résultats d'apprentissage basés sur les compétences

La version finale des éléments proposés pour le nouveau programme d'études du CCEAG est maintenant entre les mains des associations d'arpentage pour étude et commentaires. Le CCEAG espère que le nouveau programme d'études national sera mis à la disposition de tous les établissements universitaires intéressés à travers le pays en 2022 afin qu'ils puissent en examiner le contenu.



# Vers un diplôme en ligne en arpentage/géomatique

## Mettre à jour le processus du CCEAG d'agrément et de dispenses

Le processus actuel est obsolète et les établissements universitaires ont demandé une modernisation du processus qui peut offrir aux établissements plus de flexibilité que ce qui est actuellement disponible.

### Processus proposé

Le nouveau processus nécessitera de fournir de la flexibilité aux établissements d'enseignement tout en ne compromettant pas le nouveau programme en cours d'élaboration.

Le processus actuel est fortement orienté vers la réalisation des résultats d'apprentissage dans chaque matière du programme, c'est-à-dire axé sur le contenu, alors que le processus proposé reposera davantage sur les compétences, les attentes et les résultats d'apprentissage.

On s'attend à ce que le nouveau processus permette aux établissements d'enseignement de fournir tout l'apprentissage essentiel requis par le programme tel qu'identifié par les compétences, les attributs ou d'autres mécanismes, puis de concentrer leur programme sur leur expertise spécifique ou les domaines « intéressants » où ils se distinguent. Chaque institution au Canada a généralement une orientation différente pour ses domaines « intéressants » ou spécialisés.

Un tel environnement permettrait également aux établissements d'utiliser leur financement de manière plus équilibrée au lieu de simplement essayer de faire correspondre le contenu des cours à un programme.

## Élaborer une voie claire vers un diplôme canadien en ligne en génie de l'arpentage/géomatique

La dernière phase concerne l'élaboration d'une voie claire vers un diplôme canadien en ligne en arpentage/génie géomatique.

Le résultat final n'est pas de se retrouver avec un diplôme en ligne prêt à être déployé, mais d'ouvrir la voie à un tel diplôme. En collaboration avec les établissements d'enseignement, les associations d'arpenteurs et l'industrie, nous espérons y parvenir dans un avenir rapproché.

Une fois que les bases d'un programme moderne et d'un processus flexible d'accréditation et d'exemption de cours sont finalisées et ont reçu l'approbation des parties prenantes, le travail portera sur la question « comment pouvons-nous réaliser ce diplôme en ligne? »

Il y a déjà de nombreuses idées pour nous y amener dont, chaque institution proposant différents modules qui pourraient être basés sur leur expertise spécifique. D'autres idées envisagent que chaque établissement délivre son propre diplôme à condition qu'un candidat n'ait pas suivi plus d'un certain pourcentage de cours dans une autre ou d'autres universités, ce qui est le processus actuel.

La principale difficulté de cette phase du projet est centrée sur ce que l'institution trouvera acceptable et sur les réactions des gouvernements provinciaux.

C'est aussi pourquoi le but ultime de ce projet n'est pas de se retrouver avec un diplôme en ligne, mais avec une représentation raisonnable et réalisable du processus.

## Conclusion

Le CCEAG prévoit que l'ensemble des processus de renouvellement et un cheminement détaillé et clair vers un diplôme en ligne en arpentage/génie géomatique changeront la donne pour le Canada. Il ouvrira la profession aux professionnels formés à l'étranger comme jamais auparavant et permettra en même temps à de nombreux Canadiens d'entrer dans l'industrie tout en apprenant à partir de leur lieu d'origine.

On espère que de nombreux autres candidats se joindront au rang des nombreuses firmes d'arpentage canadiennes et assureront l'avenir de l'industrie.



# Nouveau livre sur la profession d'ATC

En novembre 2018, le Conseil de l'Association des arpenteurs des terres du Canada a décidé de procéder à la production de son premier livre sur la profession d'ATC, issu de la plume de l'auteur renommé, Charlie Wilkins.

« Notre histoire est celle d'un pays. Le parcours marquant de l'arpenteur des terres du Canada » sera une histoire, tant au sens individuel que collectif. Ce sont soit les histoires que les arpenteurs-géomètres racontent sur leurs expériences, soit les histoires que Charlie raconte à propos de ses observations sur les a.t.c... Le livre est basé sur ses entretiens et ses voyages avec différents arpenteurs, sera construit autour de leurs histoires, et de « l'histoire » du temps de Charlie avec eux, assorti bien sûr d'une histoire bien documentée. Le tout accompagné d'images spectaculaires des environnements majestueux où les arpenteurs des terres du Canada font leur travail.

L'objectif général de cette publication est d'offrir une expérience captivante et variée à ses lecteurs et de fournir une vision atypique et plus englobante du rôle de l'arpenteur des terres du Canada. Une saga historique sera racontée décrivant les expériences variées des arpenteurs des terres du Canada à travers le Canada avec des anecdotes sur la façon dont la profession a contribué et continue de contribuer au développement historique et aux défis contemporains auxquels une nation en évolution est confrontée.

Grâce à des éléments indépendants engageants et variés qui sont pertinents pour les intérêts de l'Association, chaque lecteur peut s'attendre à plonger dans un livre qui éveille la curiosité et procure du plaisir du début à la fin.

À ce stade, l'auteur a fini d'écrire le texte et travaille maintenant avec l'éditeur pour assembler le livre. Malheureusement, nous avons été récemment avisés que le livre ne serait pas prêt à temps pour la conférence de mai. Nous prévoyons maintenant un lancement au début de l'automne 2022.





**ACLS · AATC**

---

# **RAPPORT ANNUEL 2021**

---

**ASSOCIATION DES ARPEUTEURS DES TERRES DU CANADA**

900 chemin Dynes, suite 100E  
Ottawa, Ontario, Canada K2C 3L6  
1-613-723-9200

**[www.acls-aatc.ca](http://www.acls-aatc.ca)**